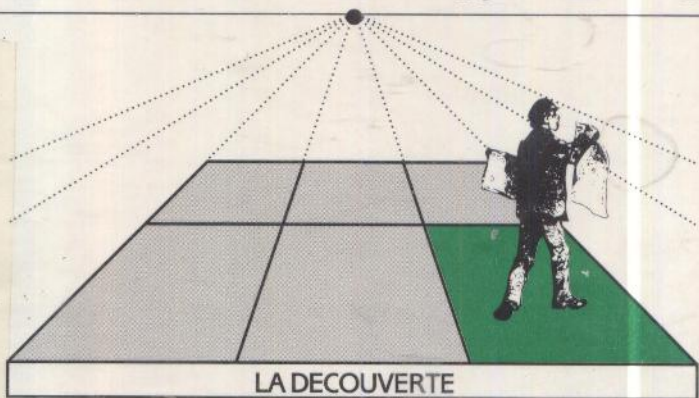


Rémi Pellet

# La Cour des comptes

R E P È R E S



DR 759

Rémi Pellet



# LA COUR DES COMPTES

24231 1 1

Éditions La Découverte  
9 bis, rue Abel-Hovelacque  
75013 Paris  
1998

## Table

<b>Introduction</b> .....	3
<b>I / L'invention du juge des comptes</b> .....	6
1. Le juge des comptes entre État de justice et État de finance .....	7
<i>Les origines médiévales du juge des comptes</i> .....	7
<i>Les missions de la Cour des comptes : la surveillance des comptes et du domaine public</i> .....	8
<i>Vers l'État de finance</i> .....	10
<i>L'absolutisme fisco-financier</i> .....	13
<i>L'exigence de publicité et la marginalisation du juge des comptes</i> .....	14
<i>Opacité des comptes et coût du crédit</i> .....	15
<i>Les principes révolutionnaires</i> .....	17
<i>Le statut constitutionnel de la Commission de comptabilité</i> .....	20
<i>L'Empire : des assemblées et un budget en trompe l'œil, une Cour des comptes sous influence</i> .....	20
<i>Juge des comptes, ni des ordonnateurs ni des comptables</i> .....	22
<i>La Cour des comptes et l'invention du régime parlementaire</i> .....	23
<i>La certification des comptes par la Cour et la publication du rapport annuel</i> .....	23
<i>La Cour des comptes, institution de la République</i> .....	25
2. L'Europe et la singularité française : vers un modèle commun de contrôle des finances publiques ? .....	27
<i>L'unification nationale anglaise par l'appareil judiciaire</i> .....	27

<i>Le National Audit Office</i> .....	29
<i>Le modèle britannique et l'expérience nord-américaine</i> ..	30
<i>Vers un modèle européen de contrôle des comptes publics ?</i> .....	31
<i>L'indépendance fonctionnelle</i> .....	32
<i>La Cour des comptes de la Communauté européenne (CCCE)</i> .....	33
<i>Maastricht, Amsterdam et la CCCE</i> .....	34
<i>La CCCE et les institutions nationales de contrôle</i> .....	35

<b>II / Le procès financier</b> .....	37
1. Un procès sans sujet .....	37
<i>Des jugements sans contentieux</i> .....	37
• Des jugements avec ou sans préjudice à réparer ....	40
<i>Des jugements sans justiciable</i> .....	41
• Le comportement subjectif du comptable « n'entre pas en ligne de compte » .....	42
• Le ministre seul juge du comportement subjectif du comptable .....	42
• Le jugement des comptes du comptable de fait .....	44
• Le juge financier n'est pas juge de la légalité des actes des ordonnateurs .....	45
• Incompétence du juge financier ; interventions du juge judiciaire .....	46
<i>Des audiences sans débats</i> .....	46
• Les « culs-de-jatte » .....	46
• Pas de stade oral ? .....	47
• Le contre-rapporteur : un magistrat de la défense ? ..	48
• Le « double arrêt » .....	49
2. Le procès fait au juge financier .....	49
<i>Un faux juge ?</i> .....	50
• Magistrats ou « caporaux » ? .....	50
• Juger le ministre des Finances ? .....	51
• Le juge financier contre les droits de l'homme ? ...	52
• Le rapporteur, juge ou partie ? .....	54
• Les magistrats, juges, procureurs et commissaires du gouvernement .....	54
• Le ministère public, « partie » au procès financier ..	55
• L'indépendance des juges financiers : un principe devenu constitutionnel .....	57
• « Je suis magistrat, voyez ma robe, je suis haut fonctionnaire, vive l'ENA » .....	58
• Les Frégoli de la magistrature financière .....	59

• Le parachutage ascensionnel .....	61
• L'aération du corps par les tours extérieures .....	62
• Les raisons de la confiance .....	63
<i>Un juge de trop ?</i> .....	64
• Le cumul d'irresponsabilités .....	65
• L'impunité pénale .....	66
• La Cour de discipline budgétaire et financière .....	68
• Les désillusions .....	69
• La redécouverte des potentialités de la gestion de fait .....	70
• Le droit financier et le Code électoral .....	71
• Le modèle d'une justice « civilisée » ? .....	72
• Le cumul des procédures et des sanctions .....	74
• Les capacités d'investigation limitées du juge financier .....	75
• Un angle mort au croisement des procédures financières et pénales .....	77
<b>III / Le juge financier</b> .....	
<b>et les métamorphoses de la démocratie</b> .....	79
1. La Cour des comptes et le renouveau de la démocratie parlementaire .....	79
<i>Pouvoirs ou contre-pouvoirs financiers du Parlement ?</i> .....	80
• Le vote de la loi de finances ou l'institutionnalisation du temps perdu ? .....	80
• Une perte de souveraineté irréversible ? .....	81
• Le paradoxe historique de l'abandon de la reddition des comptes .....	82
• La sanction politique de la reddition des comptes .....	82
• Vers un contrôle des projets de budget ? .....	84
<i>L'extension par le Parlement du champ des contrôles non juridictionnels de la Cour des comptes</i> .....	85
• Le juge financier et l'économie mixte .....	85
• Contrôles juridictionnels et contrôles de gestion .....	86
• Le contrôle de la gestion de personnes morales de droit privé .....	87
• Du contrôle des « subventions publiques » à la protection des fonds « du » public .....	88
• De nouveaux types d'expertise .....	90
<i>La Cour des comptes et les lois de financement de la Sécurité sociale</i> .....	94
• La fin de la conception « assurantielle » de la Sécurité sociale .....	94

• Le contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale .....	95
<i>L'association du Parlement au contrôle de la gestion publique</i> .....	96
• La communication des observations et référés .....	97
• Les demandes directes d'enquête et les risques d'instrumentalisation de la Cour des comptes .....	98
• La réciprocité des devoirs : vers la fin de la tradition d'un Parlement juge de ses propres comptes ? .....	99
2. Les chambres régionales des comptes et la lutte contre la corruption de la démocratie locale .....	101
<i>L'illusion lyrique</i> .....	102
• Citoyenneté locale ou « sacre des notables » ? .....	102
• Les défaillances du contrôle de légalité .....	103
• La pénalisation de la vie locale .....	105
<i>Le juge financier et l'assainissement de la décentralisation</i> .....	106
• Le jugement des comptes locaux .....	106
• Les CRC et le maintien de la tutelle budgétaire .....	107
• Le contrôle de gestion et la « grand-peur » des élus .....	108
• Les nécessaires réformes .....	110
<b>Repères bibliographiques</b> .....	113

## Rémi Pellet

### La Cour des comptes

Moult « affaires », qui ont ébranlé la confiance des citoyens à l'égard des élus, ont mis en lumière le rôle joué par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes dans la découverte et la poursuite des infractions financières. Mais l'efficacité des contrôles opérés et des sanctions prononcées par ces juridictions financières est souvent mise en doute : le fameux rapport public de la Cour des comptes ne témoigne-t-il pas, année après année, de la poursuite des turpitudes et des gabegies ? A l'inverse, de nombreux élus locaux redoutent les incursions des chambres régionales des comptes dans la gestion des collectivités territoriales et dénoncent un « gouvernement local des juges ».

Quelles sont les règles du procès financier ? En quoi se distinguent-elles des règles du procès pénal et du procès administratif ? Quelles relations les différents juges entretiennent-ils ? A ces questions, notamment, l'ouvrage répond avec précision et d'une manière très vivante et accessible. Il permet aussi de comprendre l'évolution historique des rapports des pouvoirs politiques avec la justice et l'enjeu des réformes en cours.

*Rémi Pellet, docteur en droit public, est maître de conférences des universités. Ancien gestionnaire de fonds publics, il a été le premier universitaire à occuper les fonctions de rapporteur à la Cour des comptes.*

#### Dans la même collection

*L'aménagement du territoire ; Le budget de l'État ; Les collectivités locales ; La comptabilité en perspective ; Les Constitutions françaises ; La décentralisation ; Le droit pénal ; L'économie de la réglementation ; La fonction publique ; Histoire de l'administration ; Introduction au droit ; La justice en France ; La responsabilité administrative ; Sociologie historique du politique.*

*Liste complète à la fin de ce livre.*



## Collection Repères

